AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0822
FR0011341205-FS0324

18 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 avril 2017, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.[1] (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 avril 2017, indirectement, par l'intermédiaire de la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX, et détenir, pour le compte desdits clients, 864 062 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société NANOBIOTIX dans le cadre d'un placement privé[3].

[1] Agissant pour le compte de clients sous mandat.
[2] Sur la base d'un capital composé de 17 561 799 actions représentant 18 590 467 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqué de la société en date du 7 avril 2017.